



**HAL**  
open science

# Choisir son camp pendant les guerres civiles (49-31 av . J .-C .) : les parcours de T. Labienus et C. Caninius Rebilus

Guillaume de Méritens de Villeneuve

► **To cite this version:**

Guillaume de Méritens de Villeneuve. Choisir son camp pendant les guerres civiles (49-31 av . J .-C .) : les parcours de T. Labienus et C. Caninius Rebilus. Pallas. Revue d'études antiques, 2020. hal-03105555

**HAL Id: hal-03105555**

**<https://hal.science/hal-03105555>**

Submitted on 11 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Choisir son camp pendant les guerres civiles (49-31 av. J.-C.) : les parcours de T. Labienus et C. Caninius Rebilus

Guillaume DE MÉRITENS DE VILLENEUVE  
Université Toulouse-Jean Jaurès

T. Labienus et C. Caninius Rebilus ont en commun d'avoir été légats de César au cours de la guerre des Gaules, puis d'avoir rejoint l'entourage des fils de Pompée pendant les guerres civiles<sup>1</sup>. T. Labienus a combattu aux côtés de Cnaeus Pompée en péninsule Ibérique lors de la campagne de Munda, en 45 av. J.-C.<sup>2</sup>; C. Caninius Rebilus s'est réfugié en Sicile auprès de Sextus Pompée entre 42 et 39. Le parcours politique et militaire des deux hommes a fait l'objet de notices dans différentes prosopographies<sup>3</sup>, mais il est possible aujourd'hui de reconsidérer la question de leurs choix politiques et de leur changement de camp au cours des guerres civiles en intégrant les avancées de la recherche sur la question des « partis politiques » à Rome ou sur la relation patron-client. En envisageant le parcours politique des personnages en série, il est possible, d'abord, de mettre en lumière la diversité des choix et des actions opérés par les acteurs en tenant compte d'un plus large éventail de contingences, et ensuite de récuser les lectures mécanistes de la vie politique romaine<sup>4</sup>. Ainsi, la restitution de la vie de T. Labienus doit tenir compte des avancées de la recherche et ne peut plus suivre systématiquement le point de vue de R. Syme à propos du changement d'allégeance du personnage en 49, lors du déclenchement de la guerre civile<sup>5</sup>. Quant à C. Caninius Rebilus, l'intérêt pour le personnage ne dépasse que rarement l'anecdote de sa nomination au consulat suffect pour un seul jour, en 45. Il s'agit donc de proposer une approche actualisée des

- 
- 1 Je remercie Marie-Claire Ferriès et Bertrand Augier pour leur relecture et leurs conseils.
  - 2 Toutes les dates sont comprises av. J.-C.
  - 3 Pour T. Labienus, se reporter à Münzer, 1924, n° 6, col. 260-270; Taylor, 1960, p. 223; *MRR* II, p. 167, 198, 204, 212, 219, 225, 231, 238, 244, 252, 268, 281, 291, 301, 311; *MRR* III, p. 116; Wiseman, 1971, p. 236, n° 220; Delplace, 1993, p. 48-49; Augier, 2016b, n° 85. Pour C. Caninius Rebilus, les références sont citées *infra* dans la discussion sur son identité.
  - 4 Il s'agit de poursuivre le mouvement initié par Chr. Meier (1966) et poursuivi par P. A. Brunt (1988, p. 433-402) et M.-Cl. Ferriès (2007) notamment.
  - 5 Syme, 1938. Voir Méritens de Villeneuve, 2020.

trajectoires politiques de T. Labienus et de C. Caninius Rebilus, ce qui suppose de s'affranchir de l'inertie historiographique qui a longtemps pesé sur la lecture de leur parcours. Le choix de ces deux personnages en particulier permet d'étendre nos problématiques à la fois aux opérations militaires des années 49-45 et à celles de la période triumvirale.

## 1. Le parcours controversé de T. Labienus, de la Cilicie à Munda, de R. Syme à P. A. Brunt

### 1.1. La carrière politique et militaire de T. Labienus jusqu'au déclenchement de la guerre civile

Pour ce qui concerne T. Labienus, l'historiographie moderne s'est surtout intéressée à son changement de camp en 49, au moment du déclenchement de la guerre. En 1938, R. Syme interprète le choix de T. Labienus en mettant en évidence l'allégeance qui le lie à Pompée : en tant que client, il est normal qu'il retourne auprès de son *patronus* au début des opérations militaires. R. Syme envisage donc la reconstitution des débuts de la carrière politique de T. Labienus comme un antécédent qui justifie son changement de camp en 49. Cette explication est consacrée en 1939 par le succès de la *Révolution romaine*. De ce fait, il convient de réexaminer le parcours politique de T. Labienus afin de l'extraire de la gangue interprétative formée par l'hypothèse de R. Syme et de ses successeurs.

À une date qu'il n'est pas possible de préciser, T. Labienus est légat sous le commandement de P. Servilius Vatia Isauricus<sup>6</sup> lorsque celui-ci est proconsul de Cilicie, de 78 à 74<sup>7</sup>. En 63, T. Labienus accède au tribunat de la plèbe<sup>8</sup>, et c'est alors que son nom est associé à celui de Pompée pour la première fois dans les sources :

Absente Cn. Pompeio T. Ampius et T. Labienus tribuni plebis legem tulerant, ut is ludis circensibus corona aurea et omni cultu triumphantium uteretur, scaenicis autem praetexta coronaque aurea<sup>9</sup>.

Le témoignage de Velléius Paterculus doit être complété par celui de Cassius Dion, qui fait également référence à l'honneur accordé à Pompée en précisant que c'est une initiative de César, mais sans mentionner le rôle des tribuns de la plèbe<sup>10</sup>. Les deux versions peuvent être recoupées, comme le proposait déjà J. Carcopino<sup>11</sup> : les tribuns de la plèbe accordent cet honneur à Pompée avec l'appui de César. E. S. Gruen explique l'initiative de César par la volonté d'entretenir une relation d'*amicitia* avec les proches de Pompée, afin de favoriser sa

6 Cic., *Rab.*, 21.

7 *MRR* II, pp. 87, 90, 94, 99, 105.

8 Cela suggère l'exercice de la questure à la fin des années 70 ou au début des années 60.

9 Vell., II, 40, 4 : « En l'absence de Pompée, les tribuns de la plèbe T. Ampius et T. Labienus firent passer une loi aux termes de laquelle, lors des jeux du cirque, il pourrait porter une couronne d'or et tous les ornements des triomphateurs, au théâtre, la prétexte et une couronne d'or. » Toutes les traductions citées sont celles des ouvrages des CUF.

10 Cass. Dio, XXXVII, 21, 4 : ταῦτα γὰρ αὐτῷ, συμπράσσοντος ἐς τὰ μάλιστα τοῦ Καίσαρος, καὶ παρὰ τὴν τοῦ Κάτωνος τοῦ Μάρκου γνώμην, ἐδόθη (« Ces honneurs lui furent accordés surtout grâce à l'appui de César et contre l'avis de Marcus Caton »).

11 Carcopino, 2013, p. 187.

propre ascension politique<sup>12</sup>. Il précise également que César coopère à plusieurs reprises avec T. Labienus en 63, notamment dans le cadre de l'accusation de Rabirius, afin d'entretenir cette *amicitia*<sup>13</sup>. Le raisonnement d'E. S. Gruen repose néanmoins sur le présupposé que T. Labienus et Pompée étaient déjà unis par des liens relativement étroits à ce moment-là, ce qui est accepté par de nombreux chercheurs depuis la parution de l'article de R. Syme en 1938. On pourrait pourtant se demander, légitimement, avec lequel des deux personnages, de César ou de Pompée, T. Labienus a noué des liens d'*amicitia* en premier.

R. Syme propose de situer l'origine des relations entre T. Labienus et César au moment où les deux hommes étaient sous les ordres de P. Servilius Vatia Isauricus en Cilicie<sup>14</sup>. Dans ce cas, leur *amicitia* serait née lorsqu'ils étaient *contubernales*<sup>15</sup>. En citant un extrait de Suétone<sup>16</sup>, R. Syme précise tout de même que César reste peu de temps en opération, car il revient à Rome à la mort de Sylla, en 78. Cela réduit la chance que T. Labienus et César aient initié une relation durable dès cette époque, à supposer, de plus, que T. Labienus ait bien rejoint P. Servilius Vatia Isauricus en Cilicie dès 78, ce que nous ignorons. Il est donc incertain de situer l'origine de l'*amicitia* entre les deux hommes dans ce contexte.

Quant à l'origine de la relation avec Pompée, elle serait plus ancienne selon R. Syme, qui considère que Pompée avait hérité des clientèles paternelles du Picenum<sup>17</sup>, dont les *Labieni* auraient très certainement fait partie<sup>18</sup>. Ainsi, toujours selon R. Syme, T. Labienus aurait pu servir sous les ordres de Pompée en Hispanie ou en Orient dans les années 70 et 60<sup>19</sup>. Néanmoins, rien ne permet d'établir que T. Labienus ait bien rejoint Pompée en Hispanie à partir de 74 – c'est-à-dire après avoir été libéré de son commandement auprès de P. Servilius Vatia Isauricus en Cilicie entre 78 et 74. En admettant qu'il n'ait pas été démobilisé après son service, il est plus probable qu'il soit resté en Orient pour continuer la guerre contre Mithridate avec Lucullus, qui avait sans doute besoin d'officiers expérimentés et connaissant déjà le théâtre des opérations. Concernant l'hypothèse de la participation à la guerre menée par Pompée contre Mithridate, elle n'est pas documentée, et T. Labienus n'est pas non plus mentionné parmi ceux des légats de la campagne contre les pirates<sup>20</sup> qui continuent leur service

12 Gruen, 1974, p. 79.

13 Gruen, 1974, p. 80.

14 Syme, 1938, p. 119.

15 Sur cette question, voir Augier, 2016a, p. 861-862.

16 Suet., *Caes.*, III, 1.

17 Cette vision de la transmission des clientèles est désormais remise en cause. À ce propos, se reporter à Jehne, Pina Polo, 2015, et particulièrement aux trois contributions consacrées à l'Italie dans la deuxième partie de l'ouvrage.

18 L'origine picénienne de la famille est évoquée par Cicéron dans le *Pro C. Rabirio* (*Cic.*, *Rab.*, 22). Fr. Münzer proposait même une origine plus précise : Cingulum, où T. Labienus avait financé des constructions (*Caes.*, *Civ.*, I, 15, 2 ; Münzer, 1924, n° 6, col. 260-270). L'hypothèse est renforcée par un vers de Silius Italicus, qui fait référence à un Labienus de Cingulum (*Sil. It.*, X, 34-35). Selon G. Paci, cela confirme l'origine de la famille, même en admettant que le personnage de Silius Italicus soit imaginaire (Paci, 1983, p. 91-92). Sur Cingulum, voir Taylor, 1921.

19 Syme, 1938, p. 120.

20 App., *Mithr.*, 95.

auprès de Pompée par la suite<sup>21</sup>. Cette remarque n'a cependant rien de dirimant, et on pourrait admettre que T. Labienus ait pu se rendre auprès de Pompée en 66. En effet, P. Servilius Vatia Isauricus, qui se prononce en faveur de Pompée pour l'octroi du commandement de la guerre contre Mithridate<sup>22</sup>, aurait pu lui recommander son ancien légat, T. Labienus. Il faut néanmoins tenir compte du fait que T. Labienus devait être présent à Rome en 64 pour briguer le tribunat de la plèbe, ce qui laisse un temps de présence relativement réduit aux côtés de Pompée. En somme, aucune source ne permet d'appuyer les propositions de R. Syme et il est problématique de reconstituer la carrière politique de T. Labienus sur une argumentation *a silentio*. Il n'est donc plus possible d'admettre avec certitude que T. Labienus et Pompée furent le binôme inséparable de Picéniens suggéré par R. Syme.

Suite à ces précisions, il devient impossible de déterminer avec qui T. Labienus établit des liens en premier lieu, et il faut donc tenir compte de cette incertitude pour interpréter les événements politiques de l'année 63, au moment où T. Labienus accorde des honneurs à Pompée, sur l'initiative de César. Deux cas de figure sont à envisager : ou bien T. Labienus n'avait aucun lien avec Pompée avant 63 et il s'est trouvé être l'intermédiaire d'un échange de *beneficia* entre César et Pompée ; ou bien, T. Labienus et Pompée étaient déjà *amici* et César était certain de trouver un intermédiaire efficace en la personne de T. Labienus pour se rapprocher de Pompée. Quoiqu'il en soit, les deux situations aboutissent au même résultat : à partir de 63, on peut parler d'un rapprochement politique entre les trois personnages et il est probable que Pompée fût reconnaissant des honneurs reçus, à la fois vis-à-vis de César, mais aussi vis-à-vis de T. Labienus et d'Ampius Balbus<sup>23</sup>.

La même année, la *lex Labiena de sacerdotiis*<sup>24</sup> permet à César d'être élu grand pontife par le peuple<sup>25</sup>, ce qui confirme l'établissement de liens politiques étroits entre César et T. Labienus. Ainsi, il n'est pas étonnant de retrouver T. Labienus sous les ordres de César en Gaule, de 58 à 50, en tant que *legatus pro praetore*<sup>26</sup>. Cela implique qu'il a exercé la préture dans les années précédant son départ en Gaule, probablement en 59 selon T. R. S. Broughton et E. S. Gruen, ou alors entre 61 et 59 selon R. Syme<sup>27</sup>. Évoquer en détail les opérations militaires en Gaule n'est pas nécessaire pour notre propos, il suffit de signaler que les sources témoignent du rôle considérable que T. Labienus y joue aux côtés de César<sup>28</sup>. En revanche, il est indispensable d'étudier la question du changement de camp du personnage en janvier 49.

21 Seager, 2002, p. 52.

22 Gruen, 1974, p. 63.

23 Concernant T. Ampius Balbus, qualifié par Syme de « fanatical Pompeian » (1938, p. 118), on peut penser qu'il devient un proche politique de Pompée à partir de 63 par le même processus que T. Labienus. On ne connaissait en effet aucun lien l'unissant auparavant à Pompée et par la suite, en 55, on sait que Pompée et Cicéron le défendent lors de son procès (Cic., *Leg.*, II, 6). C'est peut-être pour cette raison qu'il combat aux côtés de Pompée au déclenchement de la guerre civile (*MRR* II, pp. 266 et 280).

24 Voir Cass. Dio, XXXVII, 37, 1. Cette loi change le système de nomination des prêtres, le vote des comices tributes remplace le système de cooptation mis en place par la *lex Domitia* de 104.

25 *Contra* Taylor, 1942b, p. 422.

26 Caes., *Gall.*, I, 21, 1.

27 Syme, 1938, p. 120 ; Gruen, 1974, p. 174 ; *MRR* III, p. 116.

28 Sur son rôle pendant la guerre des Gaules voir Caes., *Gall.*, *passim* ; Plut., *Caes.*, 18, 2 ; Cass. Dio,

### 1.2. Pourquoi T. Labienus a-t-il quitté César ?

Le 23 janvier, Cicéron écrit à Atticus : *Labienum ἤρῳα iudico*<sup>29</sup>. C'est ainsi qu'il annonce le ralliement du personnage, après s'être demandé, pendant plusieurs jours, si la nouvelle était avérée<sup>30</sup>. Il apprend le lendemain que T. Labienus a rencontré les consuls et Pompée le 22 janvier, ce qui donne du courage à Magnus<sup>31</sup>. Cicéron est lui-même enthousiaste lorsqu'il annonce la nouvelle à Terentia, le 23 janvier, et à Tiron, le 27 janvier<sup>32</sup>. On peut aussi mesurer sa surprise en pensant aux propos qu'il tenait dans une lettre datée du 18 décembre 50, où il évoquait l'enrichissement de T. Labienus grâce à César<sup>33</sup> : rien ne laissait alors supposer que T. Labienus changerait de camp. Pour Cicéron, le ralliement à la coalition anti-césarienne est d'ordre moral : *damnassee enim sceleris hominem amicum rei publicae causa uideretur*<sup>34</sup>.

Quant à César, il ne commente pas la défection de T. Labienus dans la *Guerre civile* et il ne le qualifie clairement de *perfuga* qu'à une seule reprise<sup>35</sup> :

At Labienus cum ab eo impetravisset, ut sibi captivos tradi iuberet, omnis productos ostentationis, ut videbatur, causa, quo maior perfugae fides haberetur, commilitones appellans et magna verborum contumelia interrogans, solerentne veterani milites fugere, in omnium conspectu interfecit<sup>36</sup>.

Cette invective n'intervient pas de façon hasardeuse dans le récit, au contraire, César la place au moment où T. Labienus interpelle les prisonniers, ce qui crée un contraste saisissant entre les soldats restés fidèles à leur chef et le transfuge arrogant, cruel envers ses anciens *commilitones*. Par ailleurs, César exprime la rancœur qu'il devait probablement ressentir en ternissant l'action du personnage<sup>37</sup>, et en laissait à son lecteur le soin de condamner moralement les agissements de son ancien légat. La relative retenue de César dans la *Guerre civile* peut s'expliquer par sa *moderatio* envers l'un des plus valeureux *legati* de la *Guerre*

XL, 11, 2 ; 31, 3 ; 38, 4 ; 43, 1 ; Oros., VI, 10, 10 ; 12 ; 16. Voir également Welch, 1998.

29 Cic., *Att.*, VII, 13b, 3.

30 Cic., *Att.*, VII, 11, 1 ; 12, 5.

31 Cic., *Att.*, VII, 13b, 3 ; 16, 2.

32 Cic., *Fam.*, XIV, 14, 2 ; XVI, 12, 4.

33 Cic., *Att.*, VII, 7, 6.

34 Cic., *Att.*, VII, 12, 5 : « on eût vu en son acte la condamnation morale d'un ami pour l'amour de la République. » Cette phrase est au subjonctif car il s'agit d'une idée exprimée le 22 janvier, lorsque Cicéron n'est pas encore sûr du ralliement de T. Labienus.

35 Lucain fait peut-être référence à cet extrait lorsqu'il prête à César les vers suivants : *fortis in armis / Caesareis Labienus erat : nunc transfuga uilis / cum duce praelato terras atque aequora lustrat* (Luc., V, 345-347 : « Labienus était un brave dans les armées de César ; maintenant, vil transfuge, il parcourt les terres et les mers avec le chef qu'il a préféré. »).

36 Caes., *Civ.*, III, 71, 4 : « Labienus, de son côté, avait obtenu de Pompée qu'il lui fit remettre les prisonniers : les ayant fait tous paraître devant les troupes pour afficher sans doute ses sentiments, et donner aux Pompéiens plus de confiance dans le déserteur qu'il était, il les appelait ses compagnons d'armes, et leur demandait à grand renfort d'insultes si c'était l'habitude des vétérans de prendre la fuite ; puis il les fait mettre à mort sous les yeux de tous. »

37 Voir K. Welch, 1998, p. 101 qui évoque « the virulent hatred and contempt reserved for Labienus in the *Bellum Civile* (1, 15 ; 3, 19 ; 3, 71 ; 3, 87). »

*des Gaules*, et également par sa *constantia* dans le traitement du personnage de Labienus, qui conserve ainsi une certaine unité dans l'œuvre césarienne.

Au livre VIII de la *Guerre des Gaules*, A. Hirtius évoque les rumeurs qui annonçaient la trahison de T. Labienus, après qu'il eut reçu en 50 le commandement de la *Gallia togata*, c'est-à-dire la Cisalpine<sup>38</sup>. Plutarque, lui, place la défection du personnage lorsque César marche sur Rome, et il met en lumière le choix des acteurs avec un certain schématisme : suivre Pompée, c'est quitter Rome pour défendre « la patrie » et, par opposition, rester à Rome, c'est rejoindre le « camp retranché » de César<sup>39</sup>. C'est le moment où T. Labienus choisirait de rompre son amitié avec celui-ci – Plutarque le rappelle à deux reprises<sup>40</sup> – ce qui « n'empêcha pas César de lui renvoyer son argent et ses bagages. »

Pour Cassius Dion, la trahison est antérieure à la marche sur Rome car Pompée savait que César envahirait l'*Urbs*, grâce aux informations divulguées par T. Labienus<sup>41</sup>. Le récit de l'auteur grec s'accorde ainsi avec les données relevées dans la correspondance de Cicéron. En revanche, selon Cassius Dion, ce n'est pas la défense de la République qui a incité Labienus à quitter César, mais son ambition grandissante :

αἴτιον δὲ ὅτι αὐτός τε καὶ πλοῦτον καὶ δόξαν περιβαλόμενος ὀγκηρότερον τῆς ἡγεμονίας διάγειν ἤρξατο, καὶ ὁ Καῖσαρ παρισούμενόν οἱ αὐτὸν ἰδὼν οὐκέθ' ὁμοίως ἡγάπα. τὴν τε οὖν μεταβολὴν μὴ φέρων, καὶ φοβηθεὶς ἅμα μὴ πάθῃ τι, μετέστη<sup>42</sup>.

Cicéron évoque l'enrichissement de T. Labienus grâce à César, dans une lettre datée du 18 décembre 50<sup>43</sup>, mais l'ambition du personnage n'est peut-être pas la cause première de sa défection.

38 Caes., *Gall.*, VIII, 52, 3.

39 Plut., *Caes.*, 34, 5 : εἰσὶ δ' οἱ καὶ σφόδρα τὰ Καίσαρος ἡρημένοι πρότερον ἐξέπεσον ὑπὸ θάμβους τότε τῶν λογισμῶν, καὶ συμπαρηγέθησαν οὐδὲν δεόμενοι τῷ ρεύματι τῆς φορᾶς ἐκείνης. [...] ἀλλὰ καίπερ οὕτως τῆς μεταστάσεως οἰκτρᾶς οὔσης, τὴν μὲν φυγὴν οἱ ἄνθρωποι πατρίδα διὰ Πομπήϊον ἠγοῦντο, τὴν δὲ Ῥώμην ὡς Καίσαρος στρατόπεδον ἐξέλιπον (« Certains même, qui avaient pourtant auparavant adopté avec énergie la cause de César, perdirent alors la tête sous l'effet de la terreur et se laissèrent alors, sans aucune nécessité, entraîner par le flot de cette panique. [...] Cependant, si pitoyable que fût ce départ, les citoyens avaient l'impression, à cause de Pompée, que l'exil était leur patrie et ils considéraient Rome, qu'ils abandonnaient, comme le camp retranché de César »). Cela peut rappeler les propos de Cicéron, dans une lettre du 17 février 49 : *non expulsis sed euocati ex patria ; quam non seruandam ad reditum nostrum, sed diripiendam et inflammandam reliquimus* (Cic., *Att.*, VIII, 2, 3 : « Ce n'est pas la force qui nous a chassé de notre patrie, mais un appel militaire, non pour la retrouver intacte à notre retour, mais en l'abandonnant au pillage et aux flammes. »).

40 Plut., *Pomp.*, 64, 5 ; *Caes.*, 34, 5.

41 Cass. Dio, XLI, 4, 2-4.

42 Cass. Dio, XLI, 4, 4 : « La raison en est que, comblé de richesse et de gloire, il avait commencé à en user avec trop de suffisance pour sa charge et César, le voyant chercher à s'égalier à lui, ne lui témoignait plus les mêmes marques d'affection. Il ne supporta pas ce changement d'attitude et comme il craignait, en même temps, des représailles, il changea de camp. »

43 Cic., *Att.*, VII, 7, 6. Cicéron dresse un bilan de l'action néfaste de César sur la vie politique, dans lequel il inclut notamment son exil (*me expulsus*) et l'enrichissement de T. Labienus.

Au-delà du jugement porté sur le personnage, considéré comme un *perfuga* ou comme un ἥρως, les sources donnent deux interprétations différentes des raisons qui ont pu pousser T. Labienus à changer de camp : Cicéron met en avant la défense de la *res publica* tandis que Cassius Dion souligne l'ambition de T. Labienus, qui change de camp après s'être opposé à César. C'est donc la défense d'une cause publique qui prédomine dans le premier cas et la recherche de l'intérêt privé dans le second. Il est difficile de situer Plutarque dans ce schéma, mais il semble qu'il place tout de même l'engagement de T. Labienus dans la sauvegarde de la patrie, ce qui revient à défendre une cause qui dépasse l'intérêt privé<sup>44</sup>.

Quelques historiens modernes ont suivi l'une ou l'autre hypothèse<sup>45</sup>, mais la majorité d'entre eux a opté pour une troisième explication, exposée par R. Syme en 1938, qui interprète la défection de T. Labienus par l'existence de liens de patronage plus anciens avec Pompée<sup>46</sup>. Le succès rencontré par l'hypothèse de R. Syme a eu pour effet que peu d'historiens, après 1938, se sont penchés sur les hypothèses proposées par les sources<sup>47</sup>. R. Syme, lui, ne se satisfait pas de l'explication de Cicéron :

- 
- 44 P. A. Brunt propose une lecture différente : « Plutarch alleges that Pompey had more followers from personal allegiance than from public principle (Pomp. 61. 7) » (Brunt, 1988, p. 378). Plutarque ne fait peut-être pas référence à l'allégeance à Pompée dans l'extrait mentionné, mais plutôt à l'incapacité (μη δυναμένους) de ces personnes à le « quitter » (ἀπολιπεῖν), ce qui suggère une dimension affective plutôt qu'une obligation due à l'allégeance : ὅτι πολλῶν τὴν στρατηγίαν μεμφομένων οὐδεὶς ἦν ὁ μισῶν τὸν στρατηγόν, ἀλλὰ πλείονας ἄν τις εἶρε τῶν διὰ τὴν ἐλευθερίαν φευγόντων τοὺς ἀπολιπεῖν Πομπήιον μὴ δυναμένους (Plut., *Pomp.*, 61, 7 : « en effet, si beaucoup réprouvaient sa manière de mener cette campagne, personne ne haïssait le général, et l'on aurait pu constater que ceux qui fuyaient par amour de la liberté étaient moins nombreux que ceux qui ne pouvaient se résoudre à abandonner Pompée »).
- 45 Le point de vue de C. Wolff est relativement nuancé (2009, p. 309) et il tend à minimiser l'importance de T. Labienus qui « n'était au départ qu'un légat de Pompée parmi d'autres, et ce ne fut qu'après la mort de Pompée qu'il prit plus d'importance » (Wolff, 2009, p. 330). Cette idée a par ailleurs été exprimée par d'autres chercheurs en s'appuyant sur un extrait d'une lettre de Cicéron datée du 17 février 49 : *Afranium expectabimus, Petreium : nam in Labieno parum est dignitatis.* (Cic., *Att.*, VIII, 2, 3 : « Nous attendrons Afranius et Pétreius ; car pour Labienus, il est trop peu considérable »). Il semble toutefois plus juste de suivre la lecture de N. Alfieri qui met en évidence l'ironie de Cicéron : « Non c'è dunque, da parte da Cicerone, una diminuzione di stima ; c'è invece un'amara protesta per la poca considerazione in cui veniva tenuto valente generale, disponibile nel teatro stesso delle operazioni » (Alfieri, 1983, p. 116). L'étude des sources laisse penser que Labienus n'est pas un légat ordinaire.
- 46 Syme, 1938, p. 125 : « To resume. The hypothesis that the ostensible renegade was an old Pompeian partisan will not only explain his behaviour when compelled to choose between Caesar and Pompeius or illuminate his earlier activities as tribune in the year of Cicero's consulate: it will confirm, if confirmation be needed, the fundamental importance in Roman political life of patronage and ties of personal allegiance, of fides and amicitia. »
- 47 La discussion ne peut être reprise de façon exhaustive car les avis exprimés sont nombreux et pas toujours bien argumentés. Ainsi, l'ouvrage de V. Augusti, paru la même année que l'article de R. Syme, en 1938, justifiait le changement de camp de T. Labienus par « un motivo psicologico-politico » peu convaincant : « il giuramento di fede alla costituzione impegnava il soldato romano in modo assoluto ». L'article de W. Graham (1989) tentait également une approche psychologisante,

Yet Labienus abandoned Caesar for Pompeius, for the oligarchs in the alliance of Pompeius, and for the cause of the constitution. Where is the reason to be sought? Not in political principle. There was very little of it about at the time<sup>48</sup>.”

Son discours est clair et sans détour : la cause de la défense de la République ne peut être retenue. R. Syme résume différentes explications susceptibles de justifier le choix de T. Labienus, avant d’orienter son propos vers la question des relations de patronage. Il explique ainsi que les alliés de Pompée se divisent en deux grands groupes : les nobles et « his personal and almost feudal adherents, of municipal stock from the towns of Italy, especially from Picenum, the region where the Pompeii possessed large estates and wide influence, with the resources to raise a private army »<sup>49</sup>. T. Labienus ferait donc partie du groupe des adhérents du Picenum, au même titre que L. Afranius<sup>50</sup>.

L’hypothèse de R. Syme, relayée avec force par E. S. Gruen en 1974, est suivie, notamment, par L. R. Taylor, M. Gelzer, E. Gabba, R. Seager, Chr. Meier, E. Deniaux, L. Canfora et P. M. Martin<sup>51</sup>. La principale remise en question vient de P. A. Brunt :

“When Cicero heard of Labienus’ desertion of Caesar (which Dio perhaps had some ground for ascribing to a personal quarrel), he assumed that Labienus judged that Caesar’s march on Rome was a crime and that he was actuated by the public good; Syme’s notion that Labienus was bound to Pompey by an old allegiance, to which he was returning, simply did not occur to him, and has little plausibility<sup>52</sup>.”

P. A. Brunt offre une vision plus complexe de la situation et il tient compte du fait que T. Labienus entretient des liens d’amitié à la fois avec César et avec Pompée<sup>53</sup>. Par ailleurs il démontre, d’une part, que l’existence des clientèles de Pompée dans le Picenum n’est pas avérée<sup>54</sup> et, d’autre part, que la vocation militaire des clientèles doit être mise en doute. Son analyse tend de ce fait à revaloriser le point de vue de Cicéron : T. Labienus rompt son amitié avec César pour choisir le camp qu’il estime être le plus à même de défendre la *res publica* ainsi que ses « principes politiques »<sup>55</sup>.

---

mais l’aspect manichéen des analyses ne permet pas de s’intéresser au cas complexe de Labienus. Sur la monographie de M. W. Schulz (2010), voir les comptes-rendus de Fündling, 2010 et de Torrens, 2012.

48 Syme, 1938, p. 114.

49 Syme, 1938, p. 118.

50 Syme, 1938, p. 124 : « All three were to fall in battle for the Republic, or rather for the cause of Pompeius. In social origin, in career and loyalty, Labienus clearly belongs with the Pompeian military men, Afranius the Picene and Petreius the son of a centurion from the Volscian country. »

51 Taylor, 1942a, p. 19 ; 1977 [1949], p. 288 ; Gelzer, 1984 [1949], p. 236, n. 142 ; Gabba, 1973, p. 64-65 ; Gruen, 1974, p. 63 ; Seager, 2002 [1979], p. 154 ; Meier, 1989 [1982], p. 362 ; Deniaux, 1993, p. 369 ; Canfora, 2001 [1999], p. 160 ; Martin, 2005, p. 6.

52 Brunt, 1988, p. 497-498.

53 Brunt, 1988, p. 378-379.

54 Brunt, 1988, p. 436-438. Il faut ajouter que l’origine picénienne des *Pompeii* ne doit plus être considérée comme certaine (Farney, 2007, p. 183-184).

55 *Contra* Tyrrell, 1972, p. 437. Sur l’article de W. B. Tyrrell, voir le compte-rendu très critique de J. Harmand (1973).

D'autres historiens, comme Th. Mommsen, mettent en relation le changement de camp de T. Labienus avec la détérioration des relations entre César et T. Labienus, à l'instar de Cassius Dion<sup>56</sup>. Ainsi, D. F. Epstein, qui surinterprète le propos de l'auteur grec, avance l'idée que

“Caesar came increasingly to dislike his previously highly honoured lieutenant because Labienus had allowed fame and wealth to go to his head and had started acting toward Caesar as an equal<sup>57</sup>.”

C'est peut-être J. Harmand qui argumente le mieux l'hypothèse d'une rivalité naissante entre les deux hommes, après la tentative d'assassinat de Commios l'Atrébate par T. Labienus<sup>58</sup>. Cependant, la nomination de T. Labienus à la tête de la *Gallia togata* par César aurait été une mesure visant à faciliter sa nomination au consulat :

T. Labienum Galliae togatae praefecit, quo maiore commendatione conciliaretur ad consulatus petitionem. Ipse tantum itinerum faciebat, quantum satis esse ad mutationem locorum propter salubritatem existimabat<sup>59</sup>.

Ainsi, César aurait fait confiance à T. Labienus et n'aurait pas anticipé son départ, comme le souligne K. Welch : « We cannot assume from these narratives that Caesar had any inkling of Labienus' future disaffection. The chief legate continued to be trusted until the very end<sup>60</sup>. » Il est finalement difficile d'établir l'état des relations entre César et T. Labienus en 49 et, de ce fait, on ne peut pas considérer de façon certaine que la dégradation de leur relation soit la raison principale du départ de T. Labienus.

En somme, il faut considérer deux hypothèses principales : celle de P. A. Brunt, qui revalorise le point de vue de Cicéron, ainsi que les choix politiques de T. Labienus, et celle de R. Syme. Suite à notre développement sur le parcours politique de T. Labienus et à l'étude de ses relations avec César et Pompée, l'explication de Cicéron semble la plus convaincante et, surtout, P. A. Brunt a bien montré les faiblesses de l'argumentation de R. Syme. Le changement de camp de T. Labienus ne devrait donc plus être interprété comme le retour servile du client picénien vers son patron, mais comme l'expression d'un choix politique, celui de la défense de la *res publica* contre César.

### 1.3. Changer de camp pour défendre la *res publica* contre César

La suite du parcours de T. Labienus, rapportée par plusieurs sources, ne pose pas de problème de restitution majeur. À Dyrrachium, il est le premier à faire le serment de ne

56 Mommsen, 1856, p. 343.

57 Epstein, 1987, p. 42. Il appuie également sur une remarque de R. Syme (1938, p. 115), mais, ni lui, ni R. Syme ne citent une source leur permettant de fonder leur hypothèse.

58 Harmand, 1972, p. 131-142.

59 Caes. *Gall.*, VIII, 52, 2 : « Il donna à T. Labienus le commandement de la *Gallia togata*, afin que sa candidature au consulat fût bien soutenue dans ce pays. Quant à lui, il ne se déplaçait qu'autant qu'il jugeait utile, pour l'hygiène des troupes, de changer de cantonnement ».

60 Welch, 1998, p. 99. En revanche, on peut regretter qu'elle ne propose aucune explication sur le changement de camp de T. Labienus, ni dans cette contribution, ni dans son ouvrage *Magnus Pius* (2012).

pas abandonner Pompée<sup>61</sup> et il s'oppose à toute négociation de paix selon César<sup>62</sup>. Le récit d'Appien apporte un éclairage complémentaire sur l'issue de la bataille de Dyrrachium : T. Labienus convainc Pompée de poursuivre les fuyards après la mise en déroute de l'ennemi au lieu de prendre le camp principal, et c'est une erreur qui lui coûte la victoire totale selon l'auteur<sup>63</sup>. Avant la bataille de Pharsale, il aurait prononcé un discours, rapporté par César, qui consiste en une dévalorisation des effectifs césariens<sup>64</sup>. Il appuie en fait le discours de Pompée, auquel il succède, dont l'objectif est de galvaniser les soldats en leur donnant confiance dans le dispositif tactique mis en place<sup>65</sup>. On ignore toutefois quel a été son rôle précis au cours de la bataille de Pharsale. Plutarque rapporte simplement que T. Labienus conserve son esprit combatif et ne perd pas confiance après la défaite, peut-être parce qu'il n'avait aucun espoir de pardon, comme le rappelle Cassius Dion<sup>66</sup>. Il se place donc sous les ordres de Caton, qui se trouvait à Corcyre<sup>67</sup>. Après un court passage par Cyrène, T. Labienus et Caton rejoignent la province d'Afrique pour poursuivre le combat contre César<sup>68</sup>.

T. Labienus est le personnage le plus cité de la *Guerre d'Afrique* après César et Metellus Scipion et cette œuvre constitue quasiment la seule source pour étudier son activité en Afrique<sup>69</sup>. Le traitement de son action étant très négatif, il est difficile de reconstituer son parcours. Pendant la bataille de Ruspina, qui intervient au début de la guerre, il exerce le commandement avec M. Petreius et les frères Pacideii. Cette victoire serait remportée par César selon l'auteur de la *Guerre d'Afrique*, tandis qu'Appien et Cassius Dion attribuent la victoire à T. Labienus<sup>70</sup>. Tout au long de la guerre, il mène différentes opérations avec sa cavalerie. Il est souvent mis en déroute et fait preuve de lâcheté en fuyant le combat selon l'auteur de la *Guerre d'Afrique*<sup>71</sup>. Il faut peut-être en déduire, de façon plus neutre, qu'il met en place une guerre de harcèlement contre les troupes de César et que le repli systématique de ses cavaliers fait partie de cette tactique. Il n'est pas cité dans le déroulement de la bataille de

61 Caes., *Civ.*, III, 13, 3 : *princeps Labienus procedit iuratque se eum non deserturum eundemque casum subiturum, quemcumque ei Fortuna tribuisset* (« Labienus, le premier, fit le serment de ne pas abandonner Pompée et de partager son destin, quel que soit celui que la Fortune lui accorderait »). Plutarque rapporte lui aussi cet épisode (*Pomp.*, 68, 1).

62 Caes., *Civ.*, III, 19, 8 : *Desinite ergo de compositione loqui; nam nobis nisi Caesaris capite relato pax esse nulla potest* (« Cessez donc, s'écria alors Labienus, de parler de négociations; pour nous, tant qu'on ne nous aura pas apporté la tête de César, il n'y aura pas de paix possible »).

63 App., *BC*, II, 62.

64 Caes., *Civ.*, III, 87, 1-4.

65 Caes., *Civ.*, III, 86, 2-4.

66 Plut., *Cic.*, 38, 8; Cass. Dio, XLII, 10, 3.

67 Cic., *Div.*, I, 68; Luc., IX, 550 et 566.

68 Plutarque précise que Cyrène refuse d'ouvrir ses portes à T. Labienus, mais pas à Caton, qui arrive par la suite, ce qui implique une séparation des personnages pendant un temps (Plut., *Cat.*, 56, 4).

69 Comme pour la guerre des Gaules, il ne s'agit pas ici d'entrer dans le détail de toutes les actions entreprises par le personnage au cours des opérations militaires.

70 Cass. Dio, XLIII, 2, 1; App., *BC*, II, 95.

71 *Bell. Afr.*, 75, 4 : *Tum Labienus, conuersis equis, signorum conspectu perterritus turpissime fugere contendit* (« Alors Labienus, prenant peur et tournant bride à la vue des enseignes, se hâte honteusement de fuir »).

Thapsus ; on sait seulement qu'après la défaite il se rend en péninsule Ibérique en compagnie de Sextus Pompée et de P. Attius Varus<sup>72</sup>.

On n'a que peu d'informations sur l'action de T. Labienus en Hispanie, sinon que Cnaeus Pompée et lui sont indignés par le massacre des habitants d'Ategua<sup>73</sup>. Il meurt à Munda<sup>74</sup> et selon l'auteur de la *Guerre d'Espagne* il reçoit des honneurs funèbres à l'endroit où il fut tué, à l'instar de P. Attius Varus<sup>75</sup>. Selon Appien toutefois, il aurait été décapité et sa tête aurait été rapportée à César<sup>76</sup>. Son récit donne l'impression que T. Labienus trouve la mort au cours de la prise de Corduba, mais, ici encore, la version d'Appien s'oppose à toutes les autres sources. Florus et Cassius Dion fournissent des précisions sur le déroulement de la bataille qui permettent d'imputer à T. Labienus les causes de la défaite à Munda : se rendant compte que la cavalerie de Bogud opérait une manœuvre de contournement et menaçait le camp des troupes de Pompée, T. Labienus envoie aussitôt cinq cohortes pour le défendre mais, dans le feu de l'action, les autres soldats ont tout à coup l'impression que T. Labienus et les cinq unités fuient le champ de bataille<sup>77</sup>. Cela provoque un mouvement de panique qui crée les conditions de la victoire de César, au moment même où celui-ci envisageait le suicide, par désespoir.

En tenant compte du témoignage d'Appien sur les conséquences de la bataille de Dyrrachium, ce serait la deuxième fois qu'une décision de T. Labienus s'avère néfaste pour son camp et propice à celui de César. Il s'agit peut-être d'une stratégie narrative façonnée par la tradition historiographique pro-césarienne visant à promouvoir la *fortuna Caesaris*. Alors que la trahison du légat portait un coup dur au vainqueur des Gaules en 49, les erreurs tactiques de T. Labienus finirent par faciliter la victoire de César au cours des guerres civiles.

Malgré le traitement narratif du personnage de T. Labienus, l'étude de son action a permis d'éclairer la question des choix politiques du personnage en 49. Après avoir choisi son camp, T. Labienus fait preuve d'une *pertinacia* dont B. Augier a bien expliqué les raisons :

« la *pertinacia* d'un Labienus dans les guerres civiles s'explique par son statut de *transfuga*, et s'apparenterait à une forme d'échange réparateur, destiné à susciter l'approbation et l'acceptation de ses nouveaux alliés, mais aussi de la communauté dans son ensemble. Labienus chercherait à sauver la face, non seulement aux yeux de ses nouveaux alliés, mais aussi aux yeux de ses anciens soldats, sur lesquels il semble avoir exercé un véritable ascendant avant son passage à Pompée en janvier 49 av. J.-C.<sup>78</sup>. »

Le parcours de T. Labienus et l'interprétation de ses choix politiques ont été mis en lumière par l'étude de son action de façon globale. À l'inverse, notre connaissance de l'action de C. Caninius Rebilus est soumise à l'interprétation des choix politiques qui lui sont prêtés.

72 Cass. Dio, XLIII, 29, 3 ; 30, 4. Le récit d'Appien est confus : il annonce d'abord le passage de T. Labienus en péninsule Ibérique avec un certain Scapula dès le début de la guerre en Afrique (*BC*, II, 87), puis il relate les opérations menées par T. Labienus avec M. Petreius en Afrique dans son récit (*BC*, II, 95).

73 *Bell. Hispan.*, 18, 9.

74 Vell., II, 55, 4 ; Oros., VI, 16, 8.

75 *Bell. Hispan.*, 31, 9.

76 App., *BC*, II, 105.

77 Flor., II, 13, 83 ; Cass. Dio, XLIII, 38, 2.

78 Augier, 2016c, p. 100.

## 2. Nouvelles perspectives sur l'histoire de C. Caninius Rebilus : reconsidérer la vraisemblance d'un parcours grâce à la méthode prosopographique

La vie de C. Caninius Rebilus est bien moins connue que celle de T. Labienus, et particulièrement durant la période triumvirale. Il est *legatus* en Gaules aux côtés de César au moins à partir de 52 et il participe au siège d'Alesia<sup>79</sup>. Contrairement à T. Labienus, il reste fidèle à son chef après le passage du Rubicon. César lui confie la mission de convaincre L. Scribonius Libo, dont il est un *familiaris* et un *necessarius*, de servir d'intermédiaire dans l'engagement d'un processus de paix avec Pompée<sup>80</sup>. C. Caninius Rebilus participe ensuite aux opérations militaires en Afrique, sous les ordres de C. Scribonius Curio, après un bref passage en Sicile<sup>81</sup>. La *fides* du personnage est récompensée par l'obtention de la préture en 48<sup>82</sup>. On le retrouve à nouveau sur les champs de bataille africains en 46, où il interviendrait en tant que proconsul selon l'auteur de la *Guerre d'Afrique*<sup>83</sup>. L'obtention consécutive de ces charges fait état de la confiance que César plaçait en lui<sup>84</sup>.

L'année suivante, en 45, C. Caninius Rebilus participe aux opérations militaires en péninsule Ibérique. Cicéron s'inquiète de son dans plusieurs lettres datant de mai 45 car, selon la rumeur, le personnage aurait péri en mer<sup>85</sup>. La première lettre annonçant cette nouvelle date du 5 mai 45. Or, à cette date, C. Caninius Rebilus n'a probablement pas encore quitté la péninsule Ibérique car il participe aux opérations autour d'Hispalis<sup>86</sup> qui se tiennent aux alentours du 20 avril, selon la chronologie établie par N. Diouron<sup>87</sup>. Ce laps de temps est trop court pour que l'on retrouve le personnage en mer et il est même trop court pour que la rumeur parvienne à Rome. Quoi qu'il en soit, le personnage fait son retour à Rome et son dévouement constant envers César lui vaut sans doute sa nomination au consulat suffect, en 45, même si ce ne fut que pour un jour<sup>88</sup>. L'anecdote de sa nomination après la mort du consul

79 Caes., *Gall.*, VII, 83, 3; 90, 6; VIII, 24, 2; 26, 1 et 3; 27, 1 et 3; 30, 2; 32, 1; 33, 1; 34, 4; 35, 4; 36, 1; 37, 1; 39, 1 et 4; 44, 2; Oros., VI, 11, 16.

80 Caes., *Civ.*, I, 26, 3-5.

81 Caes., *Civ.*, II, 24, 2; 34, 4.

82 *MRR* II, p. 273; G. V. Sumner émet des réserves sur cette hypothèse (1971, p. 251).

83 *Bell. Afr.* 86, 3; 93, 3.

84 Il faut donc minimiser la portée des propos de Cicéron, dans une lettre de décembre 50, où il insinue que C. Caninius Rebilus aurait pu être lésé par César (*Att.*, VII, 3, 3), car, même si ce fut partiellement vrai par le passé, le parcours du personnage ne laisse aucun doute sur le fait qu'il bénéficiait de la considération de son chef. Il s'agissait très certainement d'un argument polémique de l'orateur, comme le propose B. Augier (2016b, fiche 00002782).

85 Cic., *Att.*, XII, 37a; XII, 44, 3. L'auteur se soucie du sort du personnage parce qu'il possédait des jardins à Rome (*Att.*, XII, 41, 3) et parce que Cicéron cherchait à acquérir un terrain pour accueillir le tombeau de Tullia. À propos des jardins de C. Caninius Rebilus, voir Grimal, 1969, p. 120.

86 *Bell. Hisp.*, 35, 1.

87 Diouron, 1999, annexes (non paginées). Ce raisonnement ne vaut que si la nouvelle est totalement fautive. Si l'on admet au contraire que la nouvelle est partiellement juste, c'est-à-dire que C. Caninius Rebilus est bien en mer, mais sain et sauf, cela signifierait qu'il y aurait des problèmes dans la datation des lettres de Cicéron ou alors dans la chronologie établie par N. Diouron.

88 Cic., *Fam.*, VII, 30, 1; Plin. *Nat.*, VII, 181; Plut., *Caes.*, 58, 2; Suet., *Caes.*, 76, 4; *Nero*, 15, 6; Tac., *Hist.*, III, 37, 2; Cass. Dio, XLIII, 46, 2; Macr., *Sat.*, II, 2, 13; 3, 6; VII, 3, 10.

Q. Fabius Maximus, au matin du 31 décembre 45, a largement été commentée par les auteurs anciens, souvent avec ironie.

En revanche, la suite de son parcours est bien moins connue. Fr. Münzer et Fr. Hinard acceptent l'identification de C. Caninius Rebilus avec un certain Rebilus mentionné par Appien dans le récit de l'année 36, et dont on ne sait rien par ailleurs : il s'agit d'un sénateur servant dans l'armée d'Octavien et capturé par Ménas, un affranchi de Sextus Pompée qui relâche finalement le personnage avant de passer lui aussi dans le camp du triumvir<sup>89</sup>. Pour sa part, M. Étienne-Duplessis rejette cette identification, sans expliquer son choix, et elle assimile le sénateur de 36 à un autre Rebilus, un proscrit mentionné par Appien dans le courant de l'année 43<sup>90</sup>. Selon R. Syme, le proscrit de 43 serait bien un Caninius Rebilus, mais pas le consul suffect de 45, plutôt un frère ou un fils<sup>91</sup>. L'identification de C. Caninius Rebilus au proscrit est également rejetée par Fr. Münzer et Fr. Hinard : « on voit mal un proscrit se réfugier auprès de Pompée et se trouver, quelques années plus tard, prisonnier du même Pompée après être passé à Octave »<sup>92</sup>.

Pourtant, l'argument excluant l'identification du proscrit au consul suffect de 45 pour une question de vraisemblance peut être écarté car nous connaissons plusieurs partisans de César qui ont été proscrits en 43 – Décimus Brutus, C. Trebonius ou Q. Cornificius par exemple. Par ailleurs, il est possible d'accepter l'idée qu'un proscrit sauvé par Sextus Pompée ait pu prendre les armes contre son sauveur après avoir été réhabilité par la paix de Misène. Force est de constater que le respect de la *gratia* est mis à mal dans le contexte troublé des guerres civiles<sup>93</sup>, comme en témoigne l'exemple de M. Titius, qui mène les opérations militaires conduisant à l'élimination de Sextus Pompée alors que celui-ci l'avait épargné quelques années auparavant<sup>94</sup>. Appien évoque d'ailleurs le sentiment d'ingratitude éprouvé par Sextus Pompée vis-à-vis de M. Titius<sup>95</sup>. De plus, ce dernier rejoint le camp d'Octavien en 32, en compagnie de L. Munatius Plancus, et, ensemble, ils divulguent de nombreuses informations sur Antoine, notamment à propos de son testament, puis ils prennent part militairement à la campagne d'Actium<sup>96</sup>. En tenant compte des exemples mentionnés, il est donc possible

89 App., *BC*, V, 102, 422 ; Münzer, 1899, n° 9, col. 1478-1479 ; Münzer, 1903, n° 9, col. 273-274.

90 App., *BC*, IV, 48, 209 ; Étienne-Duplessis, 2013, p. 172-173. Sur ce personnage, voir Münzer, 1899, n° 6, col. 1478 ; Hinard, 1985, n° 31, p. 443-444.

91 Syme, 1967, p. 550 n. 47.

92 Hinard, 1985, p. 443.

93 Cicéron définit ce *praeceptum* de la façon suivante : *gratiam, quae in memoria et remuneratione officiorum et honoris et amicitiarum observantiam teneat* (Cic., *Inv.*, II, 66 : « gratitude, ce qui nous conduit à conserver le souvenir des services rendus, des honneurs, des amitiés et à les payer de retour »).

94 App., *BC*, V, 142, 592 ; 595 ; 144, 598. Sur M. Titius, voir Ferrière, 2007, n° 133, p. 475-477 et sur l'implication du personnage dans l'élimination de Sextus Pompée, voir Montlahuc, 2014.

95 App., *BC*, V, 142, 589-590 : ὁ δὲ Πομπήϊος Τίτιω μὲν ἀχαριστίας ὠργίζετο, τὸν πόλεμον τόνδε ὑποδεξάμεμω πολέμησεν πρὸς αὐτόν: ἄλόντα γὰρ αὐτόν αἰχμάλωτον περισσεσώκει (« Pompée était en colère contre Titius, qui avait fait preuve d'ingratitude, en acceptant la responsabilité de mener cette guerre contre lui. Car il lui avait sauvé la vie, après l'avoir fait prisonnier »). Voir aussi Cass. Dio, XLIX, 18, 3.

96 Plut., *Ant.*, 58, 3 ; Cass. Dio, L, 13, 5.

d'admettre, d'une part, que C. Caninius Rebilus a pu être proscrit en 43, même après avoir été un proche de César et, d'autre part, qu'il a pu prendre les armes contre Sextus Pompée en 36, après avoir retrouvé son siège de sénateur en 39, suite la paix de Misène<sup>97</sup>.

Les raisons de sa proscription peuvent être de plusieurs sortes. Il fait probablement partie des anciens légats de César qui n'approuvent pas la politique de ses héritiers, à l'instar de C. Antistius Reginus ou de L. Staius Murcus, par exemple, qui sont également proscrits et qui fuient en Sicile auprès de Sextus Pompée. Le fait que C. Caninius Rebilus était un *familiaris* de L. Scribonius Libo, le beau-père de Sextus-Pompée, peut aussi entrer en considération car Libo est proscrit en 43 et il devient un opposant au triumvirat de premier plan dans l'entourage de Sextus Pompée. Quelles que soient les raisons de sa proscription, elles ne témoignent pas d'une hostilité irréversible car, aussitôt réhabilité, le personnage prend part au *bellum Siculum* contre Sextus Pompée. Capturé et relâché par Ménas, il doit son salut à l'ambition et aux manigances de l'affranchi qui préparait une nouvelle désertion et qui espérait sans doute, par cette libération, bénéficier de la *gratia* du personnage à l'avenir, en même temps qu'il fournissait à Octavien un gage de ses bonnes intentions<sup>98</sup>.

### Conclusion

Après avoir combattu ensemble sous les ordres de César contre les Gaulois, T. Labienus et C. Caninius Rebilus s'affrontent au cours des guerres civiles, et notamment sur le champ de bataille de Munda, en 45. En 49, le Picénien avait en effet choisi le camp qu'il estimait le plus juste pour défendre la *res publica*, tandis que C. Caninius Rebilus franchissait le Rubicon. La reconsidération des hypothèses concernant le changement de camp de T. Labienus, grâce à la méthode prosopographique, tend à revaloriser la capacité du personnage à effectuer des choix politiques en fonction de ses principes et de son libre-arbitre.

La reconstitution du parcours de C. Caninius Rebilus, en suivant la même méthode, permet de préciser notre connaissance de son action au cours de la période triumvirale : après la paix de Misène, en 39, le personnage choisit de s'engager aux côtés d'Octavien en prenant part à la guerre contre Sextus Pompée. On peut ici rapprocher son attitude de la *pertinacia* dont T. Labienus fit preuve après avoir changé de camp. Ce choix politique, même s'il paraît contraire à la vraisemblance, se révèle pourtant comparable à celui d'autres personnages des guerres civiles.

L'étude de ce contexte troublée grâce à la méthode prosopographique tend à remettre en cause un certain nombre de déterminismes – liés par exemple à la relation patron-client ou à l'origine géographique des personnages – en privilégiant une enquête qui libère l'acteur d'une

97 Il faut en revanche écarter l'hypothèse de M. Grant qui proposait de rapprocher C. Caninius Rebilus d'un légat du municipes de Cephaloedium en fondant son argumentation sur la restitution d'une légende monétaire : C CANIN RE[BIL]US (Grant, 1969, p. 192-193). Cette lecture a depuis été réfutée et la monnaie daterait plutôt de la période augustéenne (*RPC*, p. 170 ; il s'agit de la monnaie *RPC* 635).

98 La suite de son histoire n'est pas documentée. C'est très probablement son fils qui devient consul suffect en 12 av. J.-C. (Groag, 1899, n° 10, col. 1479), ce qui confirme la bonne intégration politique de la famille dans le principat augustéen.

lecture trop mécaniste de son action. La méthode prosopographique connaît des évolutions et son application doit désormais s'affranchir de l'inertie historiographique autour des travaux de R. Syme et du paradigme de la *Faktionsthese*<sup>99</sup>, afin de rester un espace d'expérimentation et de renouvellement des paradigmes de la vie politique à l'échelle d'un groupe d'individus.

### Abréviations

MRR = BROUGHTON, T. R. S., 1951-1952 et 1986, *The Magistrates of the Roman Republic*, 3 vol., New York.

RPC = BURNETT, A. M., AMANDRY, M., et RIPOLLÈS, P. P., 1992-, *Roman Provincial Coinage*, Londres-Paris.

### Bibliographie

ALFIERI, N., 1983, Labieno, Cingoli e l'inizio della guerra civile nel 49 a.C., *Studi Maceratesi*, 19, p. 111-130.

AUGIER, B., 2016a, *Homines militares : les officiers dans les armées romaines au temps des guerres civiles (49-31 a.C.)*, thèse soutenue pour l'obtention du grade de docteur de l'université Paris Nanterre.

AUGIER, B., 2016b, Base de données en ligne <https://actoz.db.huma-num.fr/fmi/webd> (consultée le 04/04/20) issue de Augier, 2016a.

AUGIER, B., 2016c, « L'autorité ne va pas sans prestige, et le prestige sans éloignement » ? Le cas des officiers dans les légions tardo-républicaines, dans R. Baudry et Fr. Hurllet (dir.), *Le Prestige à Rome à la fin de la République et au début du Principat*, Paris, p. 91-103.

AUGUSTI, V., 1938, *Tito Labieno nella guerra gallica e nella guerra civile*, Naples.

BRUNT, P. A., 1988, *The Fall of the Roman Republic and Related Essays*, Oxford.

CANFORA, L., 2001, *Jules César : le dictateur démocrate*, Paris (1<sup>re</sup> éd. 1999).

CARCOPINO, J., 2013, *Jules César*, Paris (1<sup>re</sup> éd. 1936).

DELPAGE, Chr., 1993, *La romanisation du Picenum : l'exemple d'Urbs Salvia*, Rome.

DENIAUX, É., 1993, *Clientèles et pouvoir à l'époque de Cicéron*, Rome.

DIOURON, N., 1999, *Pseudo-César, Guerre d'Espagne*, traduit et annoté par N. Diouron, Paris, CUF.

EPSTEIN, D. F., 1987, *Personal enmity in Roman politics 218 - 43 BC*, Londres.

ÉTIENNE-DUPLESSIS, M., 2013, *Appien, Histoire romaine, livre XVII. Guerres civiles, livre V*, traduit et annoté par M. Étienne-Duplessis, Paris, CUF.

FARNEY, G. D., 2007, *Ethnic Identity and Aristocratic Competition in Republican Rome*, Cambridge.

FERRARY, J.-L., 1997, *Optimates et populares*. Le problème du rôle de l'idéologie dans la politique, dans H. Bruhns, J.-M. David et W. Nippel (dir.), *Die späte römische Republik. La fin de la République romaine. Un débat franco-allemand d'histoire et d'historiographie*, Rome, p. 222-224.

FERRIÈS, M.-Cl., 2007, *Les partisans d'Antoine : des orphelins de César aux complices de Cléopâtre*, Bordeaux.

99 J.-L. Ferrary a dressé un bilan historiographique clair sur cette question (1997, p. 222-224).

- FÜNDLING, J., 2010, c. r. de M. W. Schulz, 2010, dans *H-Soz-Kult* (en ligne, consulté le 06/12/2019 : [www.hsozkult.de/publicationreview/id/reb-15267](http://www.hsozkult.de/publicationreview/id/reb-15267)).
- GABBA, E., 1973, La lotta si Sesto Pompeo in Spagna, dans E. Gabba, *Esercito e societa nella tarda repubblica romana*, Florence, p. 473-520.
- GELZER, M., 1984, *Pompeius. Lebensbild eines Römers*, Wiesbaden (1<sup>re</sup> éd. 1949).
- GRAHAM, W., 1989, Why did Labienus defect for Caesar in 49 B. C. ?, *AHB*, 3, p. 123-127.
- GRANT, M., 1969, *From imperium to auctoritas. A historical study of AES coinage in the roman empire 49 B.C. - A.D. 14*, Cambridge (1<sup>re</sup> éd. 1946).
- GRIMAL, P., 1969, *Les jardins romains*, Paris (1<sup>re</sup> éd. 1943).
- GROAG, E., 1899, s.v. Caninius n° 10, *RE*, III, 2, col. 1479.
- GRUEN, E. S., 1974, *The Last Generation of the Roman Republic*, Berkeley.
- HARMAND, J., 1972, Des Gaulois autour de César, *RSA*, 2, p. 131-167.
- HARMAND, J., 1973, Encore Labiénus. A propos d'un article récent, *RSA*, 3, p. 197-200.
- HINARD, Fr., 1985, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, Rome.
- JEHNE, M. et PINA POLO, Fr. (dir.), 2015, *Foreign clientelae in the Roman Empire. A reconsideration*, Stuttgart.
- MARTIN, P. M., 2005, *Inimici Caesaris*, *VL*, 173 (1), p. 2-10.
- MEIER, Chr., 1966, *Res publica amissa : eine Studie zu Verfassung und Geschichte der späten römischen Republik*, Wiesbaden.
- MEIER, Chr., 1989, *César*, Paris (1<sup>re</sup> éd. 1982).
- MÉRITENS DE VILLENEUVE, G. de, 2020, Relire « The Allegiance of Labienus » (*JRS*, 28, 1938) et dépasser l'inertie historiographique autour des travaux de Ronald Syme, *Anabases*, 31, p. 177-183.
- MOMMSEN, Th., 1865, *Römische Geschichte. Band 3. Von Sullas Tode bis zur Schlacht von Thapsus*, Leipzig.
- MONTLAHUC, P., 2014, Qui a tué Sextus Pompée? Enquête sur les interprétations politiques d'un assassinat à l'époque triumvirale, *REA*, 116 (2), p. 577-598.
- MÜNZER, Fr., 1899, s.v. Caninius n° 6, *RE*, III, 2, col. 1478.
- MÜNZER, Fr., 1899, s.v. Caninius n° 9, *RE*, III, 2, col. 1478-1479.
- MÜNZER, Fr., 1903, s.v. Caninius n° 9, *RE*, suppl., I, col. 273-274.
- MÜNZER, Fr., 1924, s.v. Labienus n° 6, *RE*, XII, 1, col. 260-270.
- PACI, G., 1983, Per la storia di Cingoli e del Piceno settentrionale in età romana repubblicana, *Studi Maceratesi*, 19, p. 75-110.
- SCHULZ, M. W., 2010, *Caesar und Labienus : Geschichte einer tödlichen Kameradschaft : Caesars Karriere als Feldherr im Spiegel der « Kommentarien » sowie bei Cassius Dio, Appianus und Lucanus*, Hildesheim.
- SEAGER, R., 2002, *Pompey the Great. A political biography*, Oxford (1<sup>re</sup> éd. 1979).
- SUMNER, G. V., 1971, The lex annalis under Caesar, *Phoenix*, 25, p. 246-271.
- SYME, R., 1938, The Allegiance of Labienus, *JRS*, 28, p. 113-125.
- SYME, R., 1967, *La révolution romaine*, Paris (1<sup>re</sup> éd. 1939).
- TAYLOR, L. R., 1921, Labienus and the Status of the Picene Town Cingulum, *CR*, 35, p. 158-159.
- TAYLOR, L. R., 1942a, Caesar and the Roman Nobility, *TAPA*, 73, p. 1-24.

- TAYLOR, L. R., 1942b, The Election of the Pontifex Maximus in the Late Republic, *CPh*, 37 (4), p. 421-424.
- TAYLOR, L. R., 1960, *The voting districts of the Roman Republic. The thirty-five urban and rural tribes*, Rome.
- TAYLOR, L. R., 1977, *La politique et les partis à Rome au temps de César*, Paris (1<sup>re</sup> éd. 1949).
- TORRENS, Ph., 2012, c. r. de M. W. Schulz, 2010, dans *AC*, 81, p. 490-492.
- TYRRELL, W. B., 1972, Labienus' Departure from Caesar in January 49 B.C., *Historia*, 21, p. 224-240.
- WELCH, K., 1998, Caesar and his officers in the Gallic war commentaries, dans K. Welch et A. Powell (dir), *Julius Caesar ad Artful Reporter*, Swansea, p. 85-110.
- WELCH, K., 2012, *Magnus Pius : Sextus Pompeius and the Transformation of the Roman Republic*, Swansea.
- WISEMAN, T. P., 1971, *New men in the Roman Senate, 139 B.C. - A.D. 14*, Oxford.
- WOLFF, C., 2009, *Déserteurs et transfuges dans l'armée romaine à l'époque républicaine*, Naples.